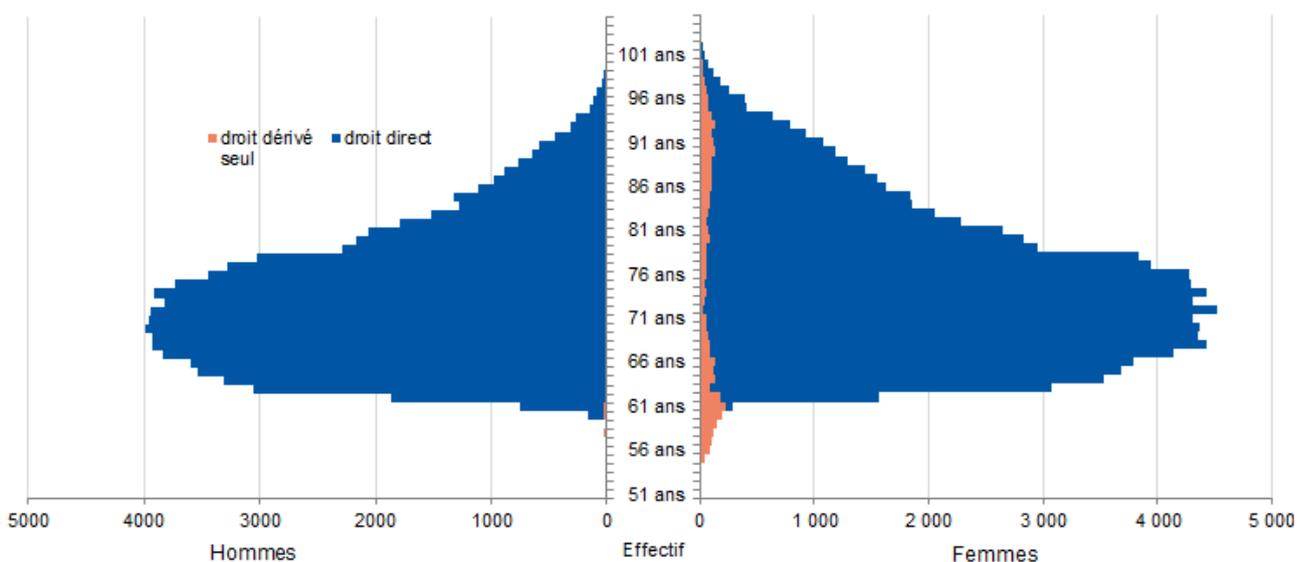


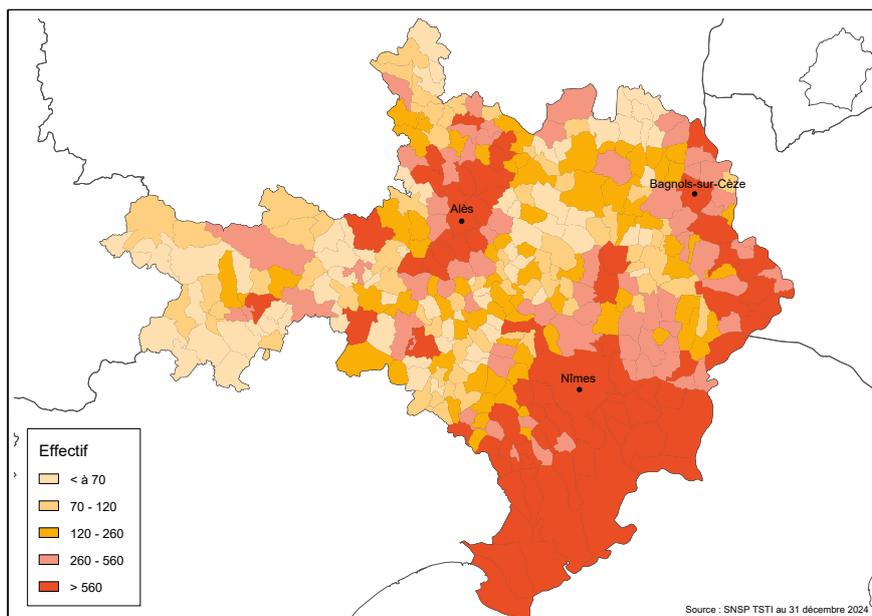
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 067	6 309	10 376
Droits directs (retraites personnelles)	3 722	4 369	8 091
Droits dérivés (retraites de réversion)	345	1 940	2 285
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	492	667	1 159
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	763	251	1 014
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,4 ans	64,1 ans	63,8 ans
Droits dérivés	76,0 ans	74,9 ans	75,0 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	80 345	99 929	180 274
Retraités percevant un droit direct seul	77 486	72 962	150 448
Retraités percevant un droit dérivé seul	382	4 236	4 618
Retraités percevant les deux à la fois	2 477	22 731	25 208
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	6,1%	6,2%	6,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	15 842	4 960	20 802
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,9 ans	75,4 ans	74,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	953 €	741 €	835 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,7%	47,6%	35,8%

### Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Nîmes</b>			
<b>Nombre total de retraités</b>	<b>12 665</b>	<b>17 689</b>	<b>30 354</b>
Retraités percevant un droit direct seul	12 235	12 811	25 046
Retraités percevant un droit dérivé seul	48	769	817
Retraités percevant les deux à la fois	382	4 109	4 491
<b>Minimum vieillesse<sup>(1)</sup></b>	<b>5,8%</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,9%</b>
<b>Alès</b>			
<b>Nombre total de retraités</b>	<b>4 297</b>	<b>6 470</b>	<b>10 767</b>
Retraités percevant un droit direct seul	4 104	4 402	8 506
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	318	332
Retraités percevant les deux à la fois	179	1 750	1 929
<b>Minimum vieillesse<sup>(1)</sup></b>	<b>10,3%</b>	<b>10,4%</b>	<b>10,4%</b>
<b>Bagnols-sur-Cèze</b>			
<b>Nombre total de retraités</b>	<b>1 986</b>	<b>2 570</b>	<b>4 556</b>
Retraités percevant un droit direct seul	1 930	1 699	3 629
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	187	196
Retraités percevant les deux à la fois	47	684	731
<b>Minimum vieillesse<sup>(1)</sup></b>	<b>7,2%</b>	<b>8,7%</b>	<b>8,1%</b>

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".